

----- Message transféré -----

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] =?UTF-

8?Q?Projet_d=E2=80=99arr=C3=AA=C3=A9_portant_ouverture_et_cl=C3=B4tu
re_de?=?UTF-

8?Q?_la_chasse_pour_la_campagne_2024=2D2025_dans_le_d=C3=A9partement_
d?= e la Sarthe.

Date : Thu, 4 Apr 2024 10:12:01 +0200

De : Rémy GILLET-CHAULET

Pour : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr

Je suis radicalement opposé à ce projet d'arrêté en ce qu'il prévoit une période complémentaire de vénerie sous terre du blaireau du 1^{er} juillet au 14 septembre 2024, s'ajoutant à la période complémentaire déjà accordée aux chasseurs du 8 juin au 30 juin 2024 dans l'arrêté 2023.

Ce projet inscrit un procès du blaireau uniquement à charge, en occultant totalement son rôle bénéfique. Et votre « note de présentation » n'apporte aucun élément de justification, ni démonstrations ni données chiffrées, elle n'est qu'un résumé, simple « copié-collé » de l'argumentaire de la Fédération des chasseurs – dont les arguments sont contestables car non vérifiables et non contradictoires et qui ne sont pas recevables car les chasseurs sont à la fois « juges et parties » ["judex reusque"].

Il est par ailleurs scandaleux en droit qu'un projet d'arrêté préfectoral reprenne à la lettre les demandes et avis de la FDC ! Cessez de prendre en otage l'immense majorité des habitants de ce pays qui refusent la vénerie sous terre, voire la chasse sous toutes ses formes !

RGC – 80 ans ; fils, petit-fils, arrière-petit-fils de paysans/éleveurs ; habitant une commune rurale ; particulièrement heureux de pouvoir montrer à mes petits-enfants, les traces du passage sur ma propriété, de renards, de blaireaux, de fouines et autres « nuisibles » ! En attendant que le loup et le lynx nous rendent visite.